



Conseil de déontologie - Réunion du 13 avril 2016

Avis plainte 16-03

P. Bouillon c. JT RTL-TVI

Enjeux : déformation d'information (art. 3), approximations (art. 4), scénarisation au service de la clarification de l'information (art. 8)

Plainte non fondée

Origine et chronologie :

Le 10 janvier 2016, le CDJ a reçu une plainte de M. P. Bouillon contre une séquence du JT de RTL-TVI du 9 janvier qui retrace une partie de la chronologie des attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Les coordonnées du plaignant manquaient. Elles ont été envoyées au CDJ le 12 janvier 2016. La plainte était dès lors recevable. Le journaliste et RTL-TVI en ont été avertis le 13 janvier. Le 29 janvier, l'éditeur donnait sa première réponse à plainte. Invité à répliquer le 22 janvier, le plaignant n'a pas donné suite. Le CDJ a opté pour la procédure écrite.

Les faits :

Le 9 janvier 2016, RTL-TVI diffuse dans son JT une séquence qui retrace l'itinéraire du « commando des terrasses » (attentats de Paris du 13 novembre 2015). Les images (vidéosurveillance, photos, cartographies, plans d'illustration) sont montées pour coller littéralement au récit donné en commentaire. Seule la fin de la séquence déroge à cette succession logique : images et commentaires semblent alors en décalage. Certaines images sont connues du public depuis le mois de novembre 2015. D'autres sont annoncées comme inédites en Belgique.

Les arguments des parties (résumé):

Le plaignant :

Les images de vidéosurveillance, qui proviennent de deux établissements différents, ont été montées pour donner l'impression que l'explosion du terroriste a été filmée en temps réel. Du fait du commentaire, la vidéo qui suit donne au spectateur l'impression de vivre cette explosion, alors qu'il n'en est rien puisqu'il s'agit d'éclats de vitres consécutifs à une rafale de Kalachnikov. Les *time codes* des images montrent que les heures d'enregistrement diffèrent. Le détail de la scène montre que les lieux sont différents. Il y a là une volonté de manipuler les émotions du spectateur, une façon populiste de réaliser un travail journalistique qui est inacceptable.

Le média :

Le média dément toute tentative de manipulation, tant dans le commentaire qu'à l'image. L'intérêt de la chronologie réside dans la diffusion pour la première fois d'images provenant de caméras de surveillance, ce qui est expliqué avant la diffusion de la séquence par la présentatrice du JT. Le journaliste conclut la chronologie par les mots « il se fait exploser » sur la dernière image du terroriste en vie. En guise de conclusion, sans recours à des éléments d'infographie propres à la chronologie, le journaliste évoque le bilan total des attaques par « le bilan laisse sans voix, 130 personnes perdent la vie ». L'image qui accompagne cette conclusion est symbolique des attentats, il s'agit des images bien connues des spectateurs, celles de la pizzeria *La casa nostra*. Les *time codes* des caméras de vidéosurveillance n'indiquent pas nécessairement des heures précises.

Solution amiable : N.

Avis :

L'angle choisi par le journaliste dans cette séquence est à la fois de reconstruire une partie de la chronologie des attentats et de montrer des images exclusives. La construction du récit et l'articulation parfaite de toutes les images au commentaire jusqu'à la presque-fin de la séquence induisent l'impression de suivre pas à pas le parcours des assaillants. Pour autant, la transition entre la fin du récit (explosion du kamikaze) et la conclusion de la séquence (bilan) n'est pas immédiatement perceptible. L'analyse de la séquence révèle d'ailleurs que le mot « explosion » coïncide avec l'explosion visuelle des vitres. Le montage donne ainsi une intensité plus forte à ces dernières images, accentuant leur portée dramatique. Celle-ci est d'autant plus grande que le plan est en mouvement et qu'il succède à une photo d'écran. L'effet de surprise passé, même sans connaître ces images du Daily Mail qui ont déjà largement circulé, voire même sans prêter attention aux *time codes* ou aux éléments de décor qui ont changé, on peut comprendre que les dernières images ne correspondent pas à celles de l'explosion d'un kamikaze et qu'il s'agit d'un autre fait marquant des attentats. Bien qu'il rompe la chronologie établie jusque-là et qu'il ne dise pas ce que représentent ces images, le commentaire n'en travestit pas pour autant le sens. Tant le commentaire que les images respectent les faits, il n'y a ni intention de tronquer la réalité, ni approximation.

Si elle n'altère pas les faits, la scénarisation confère aux images du Daily Mail une dimension et un impact dramatiques plus importants que ceux qui auraient été les leurs si elles avaient été insérées dans le déroulement logique du récit, soit dans le cours de la séquence et non à la fin. La mise en avant d'images spectaculaires en point d'orgue d'un récit et, dans ce cas de figure, sans respecter son déroulé chronologique, n'altère cependant pas la compréhension des faits. Le dernier plan où l'on voit un assaillant entrer Kalachnikov à la main ne laisse aucun doute sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'une explosion. Indépendamment du récit chronologique qui précède, la conclusion du reportage qui associe en un temps un commentaire, qui insiste sur la gravité du bilan, et des images spectaculaires, symboliques des attentats et connues des spectateurs, ne gêne pas la compréhension des faits telle que visée à l'article 8 du Code de déontologie.

Décision : La plainte n'est pas fondée

La composition du CDJ lors de la décision :

La décision a été prise par consensus.

Il n'y a pas eu de demande de récusation.

Journalistes

Bernard Padoan
Gabrielle Lefèvre
Alain Vaessen

Editeurs

Catherine Anciaux
Philippe Nothomb
Marc de Haan

CDJ Plainte 16-03 Avis du13 avril 2016

Dominique Demoulin
Martine Vandemeulebroecke
Bruno Godaert

Rédacteurs en chef

Thierry Dupièieux
Yves Thiran

Alain Lambrechts
Jean-Pierre Jacqmin
Stéphane Rosenblatt

Société civile

Ulrike Pommée
Ricardo Gutierrez
Caroline Carpentier
David Lallemant
Jean-Jacques Jaspers

Ont également participé à la discussion : Céline Gautier, Jean-Claude Matgen, Dominique d'Olne, Marc Vanesse, Laurence Mundschau.

André Linard
Secrétaire général

Marc de Haan
Président